

AVANT-PROJET DE LOI SUR LES HYDROCARBURES

Sonatrach dans le sillage du norvégien Statoil ?

Abordé hier après-midi lors d'une rencontre entre le chef du gouvernement, M. Ahmed Ouyahia, et une délégation de la Centrale syndicale, conduite par son secrétaire général, M. Abdelmadjid Sidi Saïd, l'avant-projet de loi sur les hydrocarbures, selon le ministre de l'Energie, ne concerne ni la privatisation de Sonatrach ni la restructuration du secteur et dont sa forme initiale n'a pas changé.

Néanmoins, M. Khelil n'a pas tacitement écarté, quoique en usant de l'approximatif, la possibilité pour Sonatrach de suivre le modèle de l'entreprise norvégienne Statoil, en termes d'ouverture de capital.

En effet, Statoil est détenue à 75% de son capital par l'Etat norvégien et les 25% d'actions restantes sont introduites en bourse et traduites en programmes d'investissements et sujets à l'audit et contrôle extérieurs.

Tout en affirmant que ce projet de loi a été ouvert depuis plusieurs années et le demeure à la discussion et l'enrichissement de la part des partenaires sociaux et des partis politiques, qui "ont leur mot à dire à ce sujet et leurs préoccupations sont à prendre en charge", Chakib Khelil s'est affirmé toutefois convaincu que ce texte passera, et écartant toute option de rejet a réitéré son analyse sur la nécessité de l'adopter rapidement et ne pas perdre du temps.

Cela parce que son impact n'aura d'effet en termes d'augmentation des revenus, selon lui, que d'ici quatre, cinq ou six années, et parce qu'il devrait notamment permettre d'améliorer les conditions en Algérie d'attractivité de l'investissement étranger, dans un contexte caractérisé par une forte concurrence à l'international de la part de plusieurs pays de par le monde.

En fait, ce projet de loi, en séparant les missions de l'Etat de celles de Sonatrach, et en créant des agences de régulation devrait, selon M. Khelil, libérer cette dernière de plusieurs fardeaux et lui permettre de pouvoir planifier ses actions à long terme et de manière autonome de l'Etat.

C. B.

RENCONTRE UGTA-GOUVERNEMENT SUR LES HYDROCARBURES

Sidi Saïd demande un délai supplémentaire de trois jours

Le secrétaire général de l'UGTA a demandé au chef du gouvernement un délai de trois jours pour faire connaître la position finale de son organisation sur la nouvelle mouture du projet de loi sur les hydrocarbures, a-t-on appris hier de source proche de l'UGTA.

Il s'agit-là du principal fait marquant, qui a caractérisé la réunion ayant regroupé hier au palais du gouvernement une délégation de la Centrale syndicale conduite par son secrétaire général et le chef du gouvernement.

Cette rencontre qui a duré près de deux heures a été marquée selon le secrétaire national chargé de l'organique, M. Salah Djenouhat par un échange de point de vue des deux parties sur le projet de loi en question.

Ainsi, la délégation de l'UGTA qui avait en face d'elle outre le chef du gouvernement, ses ministres de l'Energie et des mines, des Transports, de la Poste et

Technologie de la communication, a écouté durant près de quarante minutes les explications du gouvernement sur cette loi. Des explications qu'on n'a pas hésité du côté de la Centrale syndicale à qualifier de "satisfaisantes".

Mieux, ajoute la même source, "la nouvelle mouture est meilleure que la première notamment dans son volet relatif au devenir de la compagnie publique Sonatrach."

Cette dernière, indique-t-on, "bénéficiera de plusieurs avantages dans le domaine de l'exploration, de la recherche et de l'exploitation et qu'elle est nullement concernée par la moindre opération de privatisation encore moins l'ouverture partielle de son capital."

Il reste que le délai de trois jours supplémentaires revendiqué par l'UGTA a trait essentiellement à des questions techniques que la délégation de la Centrale syndicale a soulevées lors

de son entrevue. Ainsi, mardi prochain le chef du gouvernement sera destinataire d'un document portant remarques et suggestions de l'UGTA.

Le lendemain soit le mercredi, l'avant-projet de loi sera soumis à débat lors de la réunion du Conseil du gouvernement.

Pour rappel, avant que la délégation de l'UGTA ne se rende au Palais du gouvernement, une réunion du secrétariat national s'est tenue et avait pour ordre du jour la préparation de la réunion avec le chef du gouvernement.

Cela étant, l'avant-projet de loi sur les hydrocarbures, élaboré en 2001, était, jusqu'à la semaine dernière, à l'examen d'un conseil interministériel, qui aurait apporté certaines retouches à la mouture initiale sur la base notamment de propositions de la Centrale syndicale, selon des indications concordantes.

Celle-ci ne rejette pas le

principe du partenariat dans ce secteur mais demande à ce qu'il soit mis en œuvre dans le respect des droits sociaux des travailleurs et du caractère stratégique du secteur.

L'idée semble largement partagée par le Gouvernement qui l'a réitérée à chaque occasion, en insistant en particulier sur le fait que la loi en préparation ne visait pas la privatisation de l'entreprise nationale des hydrocarbures Sonatrach.

Le texte doit être soumis au Parlement, très probablement pendant sa prochaine session de printemps, après le cheminement institutionnel habituel.

Selon une autre source, l'UGTA sera de nouveau saisie par le Parlement à travers sa commission énergie pour donner son point de vue sur la question avant de soumettre la loi au vote des parlementaires.

Abder Bettache

SONATRACH

Un nouveau système de salaire en vue

Le groupe Sonatrach sera doté d'un nouveau système de salaires pour notamment adapter le salaire à la performance et de politiques nouvelles en matière de formation et d'évolution de carrière. Une annonce faite hier au siège de Sonatrach par le P-DG de ce groupe, M. Mohamed Meziane, qui a présenté devant le ministre de l'Energie et des Mines, le D' Chakib Khelil, les résultats provisoires de son groupe pour l'exercice 2004.

Chérif Bennaceur - **Alger (Le Soir)** - En effet, Sonatrach termine l'année 2004, selon son P-DG, "avec de très bons résultats et qui reflètent sa bonne santé", soit un chiffre d'affaires record à l'exportation de 31,5 milliards de dollars dont 2,7 milliards de dollars au titre des enlèvements de ses associés.

Cela sur la base d'un prix moyen du baril de brut de 38,8 dollars et une augmentation de 32% par rapport à celui de 2003.

Par ailleurs, le montant de la fiscalité pétrolière s'est élevé à 1 559 milliards de dinars soit plus de 25% de plus qu'en 2003, selon M. Meziane, qui a estimé que les résultats de l'année écoulée "sanctionnent positivement les activités de Sonatrach et rassurent sur les capacités de (ce) groupe à poursuivre sa croissance et un développement intensif". Ainsi, Sonatrach dont le

milliard de dollars.

Cela étant, M. Meziane, qui a insisté sur la détermination de son groupe à "poursuivre sans relâche le processus d'amélioration du fonctionnement et des performances de Sonatrach", a mis l'accent sur l'importance des ressources humaines pour le développement desquelles, selon lui, de nombreux chantiers ont été ouverts et sont en cours d'achèvement.

Le P-DG de Sonatrach, qui compte un effectif de 49 397 employés dont 36 152 permanents et 13 242 temporaires, a estimé d'ailleurs qu'en matière de formation, "l'objectif fixé de former à moyen terme 80% du personnel est en bonne voie d'être atteint au regard des performances enregistrées au cours de 2004".

Ce faisant, Sonatrach conçoit et prépare, dans le cadre de sa modernisation, la mise en œuvre d'un nouveau système de rémunération pour son personnel, axé sur la reconnaissance des performances, tant collectives qu'individuelles.

Cela même si, selon le ministre de l'Energie, il n'est pas question, clairement, d'établir une discrimination entre les personnels de Sonatrach et les cadres ex-

lés aux pays du Golfe et voulant être réintégrés et bénéficier des mêmes conditions de travail qu'avant leur départ.

Révision prochaine du BAOSEM

Sur un autre volet, la procédure de passation des marchés du groupe a été renforcée dans le but, dicit M. Meziane, "d'assurer encore plus de transparence, offrir plus d'équité et générer plus de gains".

Ce faisant, les filiales du groupe, selon M. Khelil, ne doivent plus être subventionnées, directement ou indirectement, pour "leur mauvaise gestion ou leur inefficacité", mais elles doivent être efficaces et compétitives pour gagner des parts de marché au national et à l'international, et même si elles sont parfois favorisées en termes d'avantages en cas de sous-traitance.

A ce sujet, il est question, selon le ministre de l'Energie, de réviser le BAOSEM, lequel même s'il "a été très rentable, car il a permis de savoir qui obtient quoi et de développer le business, les capacités et les revenus des opérateurs, doit être cependant revu et amélioré".

C. B.

Résultats partiels du groupe Sonatrach en 2004

- Forage de 61 puits dont plus de la moitié en association.
- 13 nouvelles découvertes de gisements d'hydrocarbures dont 8 en association (5 par First Calgary Petroleum).
- Volume total des réserves mises en évidence : 133 millions de TEP (tonnes équivalent pétrole) dont 25% d'huile.
- Signature de 8 nouveaux contrats d'association recherche/production avec des compagnies internationales, pour un engagement financier minimum de près de 128 millions de dollars, soit au terme de l'exercice 2004, un nombre global de 33 contrats de ce type.
- Augmentation de la production primaire d'hydrocarbures de 5% par rapport à 2003, avec une forte augmentation, de l'ordre de 30% de la part des associés.
- Une production primaire de 225,5 millions de TEP dont 25% en association (dont 61% en gazéux).
- Une production de pétrole brut de 59,3 millions de tonnes dont 8,2 millions de tonnes par les associés et de gaz naturel de 144 milliards de mètres cubes.
- Une capacité d'évacuation au Nord portée à 207,5 millions de TEP.
- Une baisse de la production de GNL à 40,7 millions de mètres cubes
- Une production totale commercialisée de 158,9 millions de TEP dont 133,2 millions de TEP à l'exportation en augmentation de 2% par rapport à l'année 2003 (dont 57,4 millions de TEP de liquides et 75,8 millions de TEP en gazéux).
- Une production totale commercialisée sur le marché national de 25,7 millions de TEP (dont 15,8 millions de TEP de gaz naturel, 8,3 millions de TEP de pétrole brut et de 1,6 million de TEP de GPL).
- Des exportations d'hydrocarbures gazeux valorisées à 23,1 milliards de dollars et d'hydrocarbures liquides valorisées à 8,5 milliards de dollars.